



INFORMATION SUR LA PRÉPARATION ET L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION ATIBOX ELEVAGE

Suite à la décision prise lors de la réunion ATIBOX tenue à Paris le 19-11-1977, une exposition d'élevage sera organisée tous les ans, dans un pays membre de l'ATIBOX différent chaque année.

Les candidatures à l'organisation d'une exposition d'élevage doivent être déposées le plus tôt possible et adressées par écrit (comportant descriptif des lieux et des infrastructures) au président de l'ATIBOX.

La décision est prise au minimum 3 ans à l'avance, elle est du ressort exclusif de l'assemblée générale.

Si le pays membre désigné se trouve dans l'impossibilité d'organiser l'exposition, le Comité est chargé de trouver un autre organisateur.

GENERALITES

- Choix des juges.

Le pays organisateur propose des noms de juges au comité de l'ATIBOX. Les juges doivent être originaires des pays membres de l'ATIBOX. Le comité est habilité à faire des exceptions. Elles ne devront cependant pas toujours concerner les mêmes juges. Tous les pays membres sont pris en considération. Après contact avec les présidents des pays ayant proposé des juges, c'est le comité de l'ATIBOX qui donne son accord. Ce n'est que lorsque cet accord est donné que les juges sont officiellement invités.

- Emploi des juges.

Quatre juges doivent être désignés, un juge du pays organisateur et trois autres originaires d'un des pays membres. Ils jugent le samedi les jeunes de la même classe que celle qu'ils jugeront le dimanche chez les adultes (ex. le juge qui, le samedi juge les jeunes mâles fauves juge le dimanche les mâles fauves adultes). Si nécessaire un juge supplémentaire, éventuellement originaire du pays organisateur, peut être désigné pour juger les classes Baby, Jeunes et Vétérans.

- Frais.

L'organisateur prend tous les frais à son compte, y compris ceux des juges. Il conserve la totalité des gains générés par la manifestation.

Sur demande écrite de l'organisateur, comportant ses coordonnées bancaires, l'ATIBOX offre CHF 500 pour l'achat des 8 coupes des vainqueurs.

- Frais d'inscription.

A fixer par l'organisateur.

- Déroulement de l'exposition.

Se déroule selon les modalités définies par les règlements de la FCI et du pays organisateur. Elle a lieu tous les ans le dernier week-end de mai.

- Durée.

2 jours.

Samedi : toutes les classes de 3 à 18 mois.

Classes et jugements selon les règlements du pays organisateur.

Dimanche : Autres classes. Classes et jugements selon les règlements du pays organisateur.

Dans tous les cas, jugement séparé par sexe, âge et couleur.

- Inscription en classe travail.

Tous les chiens titulaires d'un titre de travail donnant droit dans leur pays à une inscription en classe travail sont admis et peuvent concourir pour le titre de champion. Un certificat conforme au "working certificate" défini par la FCI devra être fourni.

- Inscription en classe champion.

Sont autorisés uniquement les chiens en possession d'un titre de champion national ou international reconnu par la FCI (les titres des expositions d'un jour, comme champion d'Europe, Bundessieger etc. ne sont pas reconnus). La seule exception admise est celle de champion ATIBOX (le certificat doit être fourni).

- Inscription couple.

Un couple est composé d'un mâle et d'une femelle appartenant au même propriétaire. Les deux doivent être inscrits dans une autre classe.

- Inscription en classe vétérân.

L'âge minimum dépend du pays organisateur. Il est possible d'organiser un concours pour vétérân "en forme".

- Inscription "lot d'élevage".

Trois chiens ou plus issus du même élevage, de la même couleur et également inscrits dans une autre classe.

- Inscription "lot de reproducteur".

Un des parents et au minimum 5 descendants des deux sexes. Tous les chiens doivent être inscrits dans une autre classe.

- Attribution du titre de champion.

Quatre titres de champion ATIBOX jeunes et quatre titres de Champion ATIBOX sont attribués.

- Titres jeunes.

Les premiers des classes 9-12 mois et 12-18 mois concourent pour le titre de champion "jeune". Le qualificatif "excellent" peut être donné dans les deux classes, si la réglementation du pays organisateur ne l'interdit pas. Si la réglementation du pays organisateur ne prévoit qu'une classe 9-18 mois, le chien classé premier dans cette classe est automatiquement champion ATIBOX jeune.

- Titres adultes.

Les premiers des classes travail et champion concourent pour le titre. Les deux chiens doivent avoir obtenu le qualificatif excellent avoir un titre de travail. Si le chien de la classe champion n'a pas de titre de travail, le chien de la classe travail sera automatiquement déclaré champion ATIBOX.

- Ring d'honneur.

Les titres de champion sont attribués dans le ring d'honneur. Les quatre meilleurs chiens des classes concernées par les titres ne seront pas immédiatement classés. Le classement ne sera proclamé que dans le ring d'honneur. Le titre est attribué par couleur et par sexe immédiatement après le classement dans le groupe.(ex. classes jeunes : après le classement des 9-12 mois et des 12-18 mois, on procède immédiatement à l'attribution du titre de meilleur jeune).

Toutes les autres classes sont classées dans leur ring et n'ont pas accès au ring d'honneur.

Sauf dans le cas où un prix spécial est prévu : (ex. meilleur vétérân, meilleur baby ou meilleur puppy).

- Déroulement dans le ring d'honneur.

- Lot d'élevage.
- Lot reproducteur.
- Couples.
- Vétérân.
- Titres ATIBOX.

- Prix d'honneur.

Le nombre et le genre de prix d'honneur sont déterminés par l'organisateur (ex. coupe des champions. Si des diplômes sont distribués, ils devront porter le logo de l'ATIBOX.

OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

Avant l'exposition

- Publicité.

Annonces Internet comportant, feuilles d'inscription, coordonnées d'un correspondant, réservations hôtel, possibilités d'emplacement pour caravanes et mobil home, description des lieux plan d'accès en allemand et en français. Les feuilles d'inscription doivent porter le logo de l'ATIBOX (globe terrestre).

- Locaux.

Prévoir salle pour une soirée de gala avec description des lieux (terrain d'expo, hall d'expo ou hôtel) et indication éventuelle du prix d'entrée. Le gala doit avoir lieu dans un local d'un standing correspondant au niveau de l'exposition.

- L'organisateur est tenu d'envoyer les feuilles d'inscription, en temps utile et en nombre suffisant, aux pays membres et au comité de l'ATIBOX.

Le jour de l'exposition

Organisation d'une réunion d'information des juges. Les juges seront informés sur le déroulement de l'exposition, sur l'attribution des notes maximales aux classes de moins de 18 mois dépendant de la réglementation locale.

Les informations importantes devront être communiquées par haut-parleur dans la langue du pays organisateur ainsi qu'en français et en allemand.

Les résultats devront être affichés de manière visible et d'un accès facile.

Des places assises en nombre suffisant seront mise à la disposition du Comité de l'ATIBOX, des juges en fonction et les juges venus en spectateurs.

Les frais d'inscription sont réglés par virement bancaire, mais une possibilité de paiement doit être prévue sur le lieu et au jour de l'exposition.

Tous les points qui ne sont pas traités dans le présent document ou ceux qui sont très différents en raison de la réglementation locale doivent être réglés avec le comité de l'ATIBOX..